

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="right">n° d'ordre <b>24136</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

## SEANCE du : 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 juin 2024.

## ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOIN	Pierre BUREAU	Pascal GABLY	Pierre MORIN
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU, jusqu'à 20h00	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN, à partir de 19h05	

## POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe ROBIN
Jean-François MORIN, pouvoir à Hélène BROSSEAU jusqu'à 19h05	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Sandrine DELUGEAU, à partir de 20h00

**Secrétaire de séance :** Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



## Admissions en non-valeur

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Il est présenté à l'assemblée deux états de taxes communales et produits communaux considérés comme irrécouvrables, établis par le comptable assignataire.

Le montant total des titres à passer en créances irrécouvrables est de **12 688.45 €**

Le montant des crédits ouverts au budget primitif 2024 pour les non-valeurs est de 17 573 € (comptes 6541-6542).

**Vu** les pièces présentées selon les deux listes ci-jointes,

**Considérant** qu'il apparaît bien que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur des produits et taxes susvisés, à savoir :
  - Liste n° 6987372215 d'un montant de : **1 453.61 €**
  - Liste n° 6648860015 d'un montant de : **11 234.84 €**

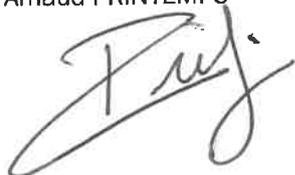
Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240627-DG\_DEL\_2024\_136-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240627-DG\_DEL\_2024\_136-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024